

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ CE

Le fabricant: Sentera Europa NV
Duitslandstraat 9
BE-9140 Temse

Tel. +32 3 771 36 51
info@sentera.eu

Déclare sous sa seule responsabilité que :

DSCDG3-4 — Capteur de CO₂ pour gaine

Lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés dans les applications pour lesquelles ils ont été conçus, et conformément aux normes d'installation pertinentes ainsi qu'aux instructions du fabricant, ces produits respectent les dispositions des législations harmonisées de l'Union européenne applicables suivantes :

Directive Basse Tension 2014/35/EU

EN 60529:2019 Degrés de protection des enveloppes (Code IP)
EN 60730-1:2022 Commandes électriques automatiques – Partie 1 : Exigences générales

Directive compatibilité électromagnétique (CEM) 2014/30/UE

EN 61326-1:2021 Équipements électriques pour la mesure, le contrôle et l'usage en laboratoire
– Exigences CEM – Partie 1 : Exigences générales
EN 61326-2-3:2021 Équipements électriques pour la mesure, le contrôle et l'usage en laboratoire
– Exigences CEM – Partie 2-3 : Exigences particulières – Configuration de test, conditions de fonctionnement et critères de performance pour les capteurs avec traitement de signal intégré ou distant
EN 61326-2-5:2021 Équipements électriques pour la mesure, le contrôle et l'usage en laboratoire
– Exigences CEM – Partie 2-5 : Exigences particulières – Configurations de test, conditions de fonctionnement et critères de performance pour les appareils de terrain avec interfaces bus de terrain selon la norme IEC 61784-1

WEEE Directive 2012/19/EU - Déchets d'équipements électriques et électroniques

Directive déléguée (UE) 2015/863 (RoHS 3) du 31 mars 2015 modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la liste des substances restreintes

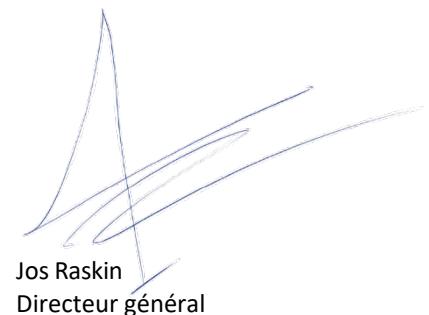
EN IEC 63000:2018/A1:2020 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques au regard de la restriction des substances dangereuses

Les produits doivent être installés et maintenus uniquement par du personnel qualifié, conformément à la réglementation locale. Cette déclaration n'est valable que si les dispositifs sont exploités et installés conformément aux instructions de montage du produit. Les produits, ensembles ou sous-ensembles couverts par cette déclaration de conformité ne doivent pas être mis en service avant que la machine dans laquelle ils seront incorporés ait été déclarée conforme aux dispositions de la ou des directives applicables. Cette déclaration est uniquement nécessaire lorsque le produit est destiné à être intégré dans une machine ou un système (par exemple en tant que composant de sécurité).

Le marquage CE est apposé.

Date d'émission : le 16 janvier 2026

Lieu d'émission: Tamise, Belgique



Jos Raskin
Directeur général